Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Recu en préfecture le 14/10/2025

oça on protostato to 1

Publié le

ID: 064-200087567-20251007-CA20251007_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège: 29 cours du comte de Cabarrus - 64100 BAYONNE

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2025

<u>PRESENTS</u>: M. CURUTCHARRY, Président; Mme CASTEL 1ère Vice-présidente; Mme ECHEVERRIA 2ème Vice-présidente; Mme BUTORI; MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

<u>EXCUSÉS</u>: Mmes LASSERRE, PINATEL; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

POUVOIRS: M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY; M. KORDIAN à Mme CASTEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 11 — CRR: CONVENTION CADRE AVEC L'ENSEMBLE ORCHESTRAL DE BIARRITZ

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

La convention cadre unissant le Conservatoire et l'Ensemble Orchestral de Biarritz (EOB) est arrivée à échéance en juin 2025

Ce partenariat permet d'enrichir l'expérience éducative et culturelle des élèves et des musiciens amateurs de l'association. Il vise à offrir des opportunités d'immersion dans le milieu artistique, de manière encadrée, pédagogique et éthique. La collaboration cherche à lier les enseignements académiques avec des expériences pratiques, en assurant la neutralité institutionnelle, la transparence et l'absence de conflits d'intérêts.

Il convient donc ici de renouveler cette convention cadre pour trois ans, de septembre 2025 à juin 2028.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président, Antton CURUTCHARRY

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID: 064-200087567-20251007-CA20251007_11-DE

Elle repose toujours sur 4 axes structurants que sont l'action pédagogique, la participation à des actions de diffusion artistique, la communication et les conditions de mise à disposition de ressources.

Ensuite, une convention annuelle spécifique viendra border les projets communs aux 2 partenaires pour chaque année scolaire rentrant dans la convention cadre.

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention cadre avec l'Ensemble Orchestral de Biarritz dont vous trouverez le projet en annexe.

DONT ACTE